



Accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de surveillance de manifestations ponctuelles

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026S0056

Date limite de remise des plis

10/11/2026 à 11:30

1. OBJET DU CONTRAT

■ **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de surveillance de manifestations ponctuelles**

Code CPV	Libellé CPV
79714000-2	Services de surveillance

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de surveillance de manifestations ponctuelles
 Acheteur	
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum multi-attributaires de services
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	Mulhouse
 Durée	12 mois reconductible 3 fois pour la même durée
 Développement durable	Clause environnementale – cf. article 7.1 du CCP
 Pénalités de retard	Cf. article 8.2 du CCP
 Variation des prix	Cf. article 5.1 du CCP
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet
Lot 1	Lot n°1 Surveillance multi-sites – montant maximum 180 000,00 € HT
Lot 2	Lot n°2 Surveillance mono site - montant maximum 780 000,00 € HT

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

Pour les lots 1 et 2, la forme retenue pour l'exécution du contrat est **à bons de commande sans minimum et avec maximum** multi-attributaires en application des articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

Les lots 1 et 2 du présent accord-cadre sont multi-attributaires. Le nombre maximal d'attributaires est fixé à trois (3).

L'attribution se fera en cascade. Pour chaque besoin entrant dans le périmètre du présent accord-cadre, l'acheteur sollicite en priorité le titulaire classé en première position.

■ Déroulé de la procédure et planning indicatif :

	Publication de la consultation	Octobre 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Octobre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Novembre 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Novembre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Décembre 2026
	Information des candidats non retenus	Décembre 2026
	Signature et notification du contrat	Janvier 2027

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : [\(2026S0056\)](https://alsacemarchespublics.eu)

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

L'opérateur ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Les opérateurs économiques sont invités à consulter régulièrement leurs courriers indésirables ainsi que la plateforme de dématérialisation afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement pour chaque lot
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) pour chaque lot
- Cadre de mémoire technique
- Cahier des Clauses Particulières
- Détail quantitatif estimatif (DQE) pour chaque lot

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Les candidats s'étant procuré le dossier de consultation et constatant qu'un élément manque au dossier qui leur a été mis à disposition sont invités à prendre contact sans délai avec le Pouvoir Adjudicateur via le profil acheteur <https://alsacemarchespublics.eu> (réf. 2026S0056).

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des offres :

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du Code de la commande publique, l'acheteur oblige la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.plateforme.alsacemarchespublics.eu> / ref.2026S0056

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, sous la seule responsabilité des opérateurs. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Les opérateurs doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

■ Copie de sauvegarde :

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues aux arrêtés du 22 mars 2019 et du 14 avril 2023 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde

Les entreprises sont informées qu'elles peuvent transmettre une copie de sauvegarde sur support papier ou support physique électronique comprenant les mentions suivantes sur l'enveloppe extérieure :

Nom de l'entreprise - 2026S0056 - Accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de surveillance de manifestations ponctuelles - NE PAS OUVRIR - COPIE DE SAUVEGARDE
Ville de Mulhouse
Service Commande Publique
2 rue Pierre et Marie Curie
Entrée A
3ème étage / Bureau 310
BP10020
68948 Mulhouse Cedex 9

Il est porté à l'attention des opérateurs, que la remise de la copie de sauvegarde doit impérativement s'effectuer dans la durée réglementaire de la consultation initiale. Toute copie de sauvegarde reçue après la date et heure de remise des plis électroniques sera rejetée.

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que si :

- Un programme informatique malveillant est détecté
- Si la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme
- Si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte

■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des trois derniers exercices sauf pour les entreprises nouvellement créées
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la

Document	Descriptif
	<pre> prestation) Pour tous lots : autorisation en vue d'exercer une activité de surveillance de la société, des dirigeants et des gérants délivrée par le CNAPS (en cours de validité) Pour tous les lots : Niveau 1 et 2 SIAP. Qualification professionnelle non-exigée pour tous les agents. </pre>
Références services	Liste des services exécutées (5 dernières années) avec attestation de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
Assurances	Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des soumissionnaires est impérativement composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement dûment complété
BPU	Bordereau de prix unitaire dûment complété pour le lot concerné
DQE	Détail quantitatif estimatif dûment complété pour le lot concerné
Le cadre de mémoire technique	Le cadre de mémoire technique dûment complété par le soumissionnaire en répondant à l'ensemble des questions posées par le pouvoir adjudicateur dans le document

Dans **un souci de traitement rapide du dossier**, et sans que leur absence puisse justifier le rejet de l'offre, les soumissionnaires sont informés que le pouvoir Adjudicateur souhaite la production des éléments ci-après :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (attestation de - de 6 mois)
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (attestation de - de 6 mois)
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion (extrait de - de 3 mois)

Document	Descriptif
	La Communication du n° SIREN de l'entreprise peut s'y substituer
Assurance	Attestation d'assurance responsabilité professionnelle en cours de validité
Le cas échéant :	
Liste des travailleurs étrangers	Liste nominative des travailleurs étrangers (Document de - de 6 mois)
Déclaration de détachement	Accusé de réception de la déclaration de détachement et attestation sur l'honneur d'acquiescement des amendes liées aux salariés détachés (en cours de validité)
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques	Garanties techniques

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Valeur technique (60 %)	La valeur technique sera jugée au regard des sous-critères suivant : - Méthodologie d'exécution et de gestion opérationnelle des prestations (20 pts) - Adéquation des moyens humains proposés et capacité de mobilisation des effectifs (20 pts) - Organisation de la coordination et gestion des situations imprévues (identification des interlocuteurs, capacité d'adaptation du dispositif, procédures de remplacement ou de renforcement des effectifs, gestion des situations imprévues - 10 pts) - Dispositif de supervision, de contrôle et de suivi des agents (10 pts)
2. Prix (35 %)	Le prix sera évalué sur la base du DQE (simulation financière) basé sur les prix d'unité indiqués au sein du BPU En cas de discordance entre les prix indiqués au BPU et au DQE, ce sont les prix du BPU qui priment
Performances environnementales de l'offre (5%)	Le critère environnemental est jugé au regard des propositions du soumissionnaire pour : - Optimiser les déplacements des agents lorsque cela est pertinent ; - Dématérialiser les documents et comptes rendus ; - Réduire les consommations de papier - Tous autres mesures environnementales directement liées à l'exécution du marché

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre inappropriée	fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre irrégulière	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre inacceptable	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://alsacemarchespublics.eu>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
Strasbourg
67000 Strasbourg
Téléphone : 03 88 21 23 23

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : donnespersonnelles@alsace-mulhouse.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)